Sommaire 119 7252001 - Pièce jointe # 5

Montant de contribution financière par logement abordable exigé en vertu des exigences du règlement, selon le type de logement et le territoire d'application

Type de logement	Centre-ville	Quartiers centraux	Périphérie	Extrémités
Logements familiaux abordables	45 000 \$	45 000 \$	27 000 \$	13 500 \$
Autres logements abordables	25 000 \$	25 000 \$	15 000 \$	7 500 \$